Cinquantième année. - N ° 10 A Mardi 29 juin 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1495

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

895 192 490 RCS Rouen.
FPR.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 2.00 EUR.
Adresse : Rue du Canivet, 76520 Franqueville-Saint-Pierre.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de scission. Par acte SSP du 15/06/2021, la société FERMETURE PRODUCTION FP, SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est 46 route de Mantes, 78240 CHAMBOURCY, immatriculée sous le numéro 327 310 777 RCS VERSAILLES ; la société FPR, SARL au capital de 2 euros, dont le siège social est rue du canivet, 76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE, immatriculée sous le numéro 895 192 490 RCS ROUEN et la société FERMETURE PRODUCTION CHAMBOURCY, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 46 route de Mantes, 78240 CHAMBOURCY, immatriculée sous le numéro 894 815 323 RCS VERSAILLES, ont établi un traité de scission conformément à l'article L. 236-6 du Code de Commerce. Aux termes de ce projet, la société FERMETURE PRODUCTION FP ferait apport à : - la société FPR de sa branche complète et autonome d'activité de « création, acquisition, exploitation de toute entreprises de fermeture en général par voie de fabrication, réparation et prestation, commercialisation et production en général », située et exploitée rue de canivet, 76520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE. Selon ce traité, l'actif apporté à la société FPR s'élève à 504 153,69 euros, le passif pris en charge par la société FPR s'élève à 328 172,18 euros, soit un actif net apporté à la société FPR de 175 981,50 euros. En rémunération de cet apport, la société FPR augmentera son capital de 175 981 euros par la création de 175 981 parts de 1 euro, attribuées intégralement à Monsieur Damien LEFEVRE. Aucune prime de scission n'est stipulée. - la société FERMETURE PRODUCTION CHAMBOURCY de sa branche complète et autonome d'activité de « création, acquisition, exploitation de toute entreprises de fermeture en général par voie de fabrication, réparation et prestation, commercialisation et production en général », située et exploitée 46 route de Mantes, 78240 CHAMBOURCY. Selon ce traité, l'actif apporté à la société FERMETURE PRODUCTION CHAMBOURCY s'élève à 522 456,51 euros, le passif pris en charge par la société FERMETURE PRODUCTION CHAMBOURCY à 346 745,01 euros, soit un actif net apporté à la société FERMETURE PRODUCTION CHAMBOURCY de 175 981,50 euros. En rémunération de cet apport, la société FERMETURE PRODUCTION CHAMBOURCY augmentera son capital de 175 981 euros par la création de 175 981 parts de 1

euro, attribuées intégralement à Madame Christine GONCALVEZ. Aucune prime de scission n'est stipulée. La scission est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des trois sociétés. La fusion prendrait effet au 31/03/2021. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société FERMETURE PRODUCTION depuis le 01/04/2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la scission, seraient prises en charge par la société FPR pour les opérations relatives la branche d'activité de FRANQUEVILLE et par la société FERMETURE PRODUCTION CHAMBOURCY pour les opérations relatives à la branche d'activité de CHAMBOURCY. La société FERMETURE PRODUCTION FP sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la scission. Les créanciers des sociétés FERMETURE PRODUCTION FP, FPR et FERMETURE PRODUCTION CHAMBOURCY dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, R. 236-8 et R. 236-10 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, une copie certifiée conforme du traité de scission a été déposée : - au RCS de VERSAILLES par les sociétés FERMETURE PRODUCTION FP et FERMETURE PRODUCTION CHAMBOURCY le 08/07/2021, - au RCS de ROUEN par la société FPR le 21/07/2021..

